



Le secteur de la santé en Egypte

Juillet 2008

© MINEIE – DGTPE

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

Données générales

Indicateurs

Population	2007	76 millions
Croissance démographique	2006	1.7%
Pourcentage des moins de 15 ans	2007	32.2%
Indice de dév. humain (sur 177 pays)	2005	112
Nb de lits d'hôpitaux pour 10 000 hab.	2005	21.5
Nb de médecins pour 10 000 hab.	2005	6.5
Nb d'infirmières pour 10 000 hab.	2005	13.8
Nb d'unités médicales pour 10 000 hab.	2005	3.8
Taux de mortalité infantile	2006	22.9‰
Esperance de vie à la naissance	2006	71.3 ans
Part dépenses santé/dépenses publiques	2005	7.3%

Sources : Banque Mondiale, USAID, Organisation Mondiale de la Santé

Présentation

Infrastructures et services de santé

Le système de santé égyptien, héritage de l'époque du socialisme nassérien, reste largement étatisé et contrôlé par le ministère de la Santé.

Ministère de la Santé et de la

Population
3 rue Magles El Shaab
Garden City
Le Caire
Tél : +20 (0) 2 794 34 62
Fax : +20 (0) 2 793 39 66
Site Internet :
www.mohp.gov.eg

Les acteurs institutionnels

Le système de santé se caractérise par sa complexité. Sur le plan institutionnel, il se partage entre le ministère de la Santé, le ministère de l'Éducation et l'Organisation de l'assurance maladie. Par ailleurs et depuis plusieurs années on assiste à une multiplication des acteurs privés.

1) Le ministère de la Santé

C'est l'acteur principal du système de santé. Il utilise près de 60% du budget alloué par le ministère des Finances aux dépenses de santé.

Dépendant du ministère de la Santé, les hôpitaux publics sont de deux types :

- Les hôpitaux centraux : gratuits, à très faibles budgets
- Les dispensaires : soins subventionnés à hauteur de 75% à 85% par l'Etat.

2) le secteur paraétatique

- Le GOTH- General Organisation for Teaching Hospital Institute

Créé en 1975 sous la tutelle du ministère de la santé, cette entité a pour objectifs d'offrir à tous des services médicaux de qualité et améliorer la qualité du personnel soignant et administratif et de l'équipement.

- L'Organisation de l'assurance maladie

Ses hôpitaux, dont les budgets de fonctionnement proviennent des cotisations sociales des adhérents, sont aujourd'hui saturés.

-Les CHU

L'Égypte compte 13 centres hospitaliers universitaires, disposant de 16 000

En 2007, le budget de l'Etat consacré aux dépenses de santé a atteint 10,7 milliards de LE, soit environ 7% du total des dépenses publiques. L'Égypte consacre 5.8% de son PIB aux dépenses de santé.

Un rapport du PNUD indique que les dépenses de santé sont réparties entre les hôpitaux (60%), les soins primaires (23%),

les services préventifs (15%) et l'administration (2%).

lits, soit 14% du total. Ces établissements, affiliés à des universités, sont sous la double tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Santé.

3) Les autres acteurs

- Les hôpitaux militaires

Il y a en Egypte 10 hôpitaux militaires et 2 centres de soins offrant gratuitement des soins de qualité pour les personnels militaires.

- Les hôpitaux privés

On en compte une centaine couvrant l'ensemble des spécialités et d'une capacité d'accueil allant de 10 à 300 lits (soit environ 11% du total des lits disponibles).

Les hôpitaux privés de renommée sont essentiellement situés au Caire. Il s'agit par exemple de l'hôpital Dar el Fouad et d'El Nile Badrawi destinés à une clientèle aisée.

La réforme du système de santé

Le système de santé souffre de larges insuffisances qui ont poussé le Ministre de la Santé à lancer un ambitieux programme de réforme axé principalement sur trois thématiques.

1) L'amélioration des infrastructures

La rénovation et la construction de nouveaux centres de soin sont planifiées. Un appel aux investisseurs privés a été lancé pour cogérer 50 nouveaux hôpitaux. 4000 dispensaires devraient également être créés pour les plus démunis. Enfin, un SAMU efficace notamment dans les zones rurales est étudié.

En 2006, la Commission Européenne a contribué à hauteur de 88 millions €EUR sur trois ans pour soutenir les réformes institutionnelles du système de santé.

2) Amélioration du personnel soignant

C'est une des priorités du ministère. Il est prévu une augmentation de la formation, des effectifs et des salaires des personnels soignants.

L'Article 7 de la Constitution égyptienne prévoit une couverture maladie pour tous les citoyens. En 2007, cependant, seuls 53% de la population bénéficiaient d'une assurance maladie.

3) Les réformes institutionnelles

Plusieurs réformes sont à l'ordre du jour comme la création d'un pack de soin de base ou encore l'instauration d'un médecin référent ou « médecin de famille ». Cette réforme serait accompagnée de la création d'un dossier médical informatisé où l'historique médical du patient serait consigné.

L'Egypte est appuyée dans ces réformes par la Banque Mondiale, l'USAID, l'UE et la Banque Africaine de Développement.

La réforme de l'assurance maladie

Le projet présenté pour la première fois en 2006 devrait être mis en place à l'horizon 2010/2011. Il prévoit la création d'une couverture maladie universelle par l'établissement d'une holding pour gérer les hôpitaux publics et privés : « *Holding Company for Healthcare* ».

Sous ce nouveau système, les patients devront prendre en charge entre 25 et 30% du coût des traitements médicaux et des prescriptions mais les plus démunis devraient continuer à bénéficier de la gratuité des soins. Ce projet de loi plutôt impopulaire est toujours en discussion.

Les équipements médicaux

Présentation du secteur

L'Egypte est l'un des principaux pays importateurs d'équipements médicaux de la région après l'Arabie Saoudite et Israël. Toutefois, le niveau de dépense par habitant reste très modique puisqu'en 2007, il n'a représenté que 3,63 USD. On estime à 10% par an la croissance de ce type de consommation jusqu'en 2012. Ce rythme soutenu est principalement lié à la politique de réforme du secteur de santé entreprise par le Ministère de la Santé.

La qualité de production est encore insuffisante mais certains fabricants ont réussi à se forger une bonne réputation à l'instar

Une offre locale limitée

En 2006, les appareils fabriqués localement ont représenté 20% du marché. Il s'agit essentiellement d'accords de licence de production passés avec des entreprises étrangères pour des produits à faible niveau d'innovation comme

de Mobica pour le matériel médical spécialisé, Etico Scientifique pour les meubles en inox destinés aux laboratoires, Servomed pour les équipements de laboratoire et Lifecare Surgical pour les instruments chirurgicaux.

Les taxes à l'importation varient de 5 à 10% selon le type de matériel.

L'année fiscale en Egypte s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin.

L'Union Européenne et la Banque mondiale ont contribué respectivement à hauteur de 40 millions EUR et de 20 millions USD pour l'achat de matériel médical. Ce plan d'aide est un aspect d'un projet plus global de soutien à la réforme du système de santé égyptien.

les consommables, les protections vestimentaires et le mobilier hospitalier. Ce secteur de production bénéficie du Programme de Modernisation Industrielle mis en place par l'Union Européenne et géré par le ministère du Commerce et de l'Industrie.

Réglementation du marché pour les sociétés étrangères

La loi égyptienne exige que les sociétés étrangères recourent à un commercial local disposant d'une licence d'importation. Elles doivent aussi satisfaire un autre impératif : la garantie d'un service après vente.

Le cas des appels d'offres

Au-delà de 4000 LE pour les hôpitaux publics et 6000LE pour les hôpitaux militaires, les achats d'équipements doivent faire l'objet d'un appel d'offres. Ces derniers sont régis par la loi 9 de 1983. Les appels d'offres concernant les équipements médicaux ont lieu de juillet à octobre. De novembre à mars, seuls les accessoires et instruments médicaux sont concernés. De mars à juin, les hôpitaux lancent de nombreux appels d'offres pour solder leur budget.

L'enregistrement n'est obligatoire que pour les instruments stériles. Ils doivent être enregistrés auprès du ministère de la santé.

Perspectives d'évolutions du marché

On s'attend à ce que la plupart des ventes réalisées soient le fait d'entreprises étrangères qui seules sont en mesure de répondre aux besoins de produits de haute technologie. Les demandes les plus récurrentes concernent les incubateurs, les équipements de soins intensifs, le matériel de radiologie, de stérilisation et de contrôle des infections. Les opportunités sont nombreuses et l'implantation industrielle constitue une bonne solution car elle permet de toucher les marchés africains et arabes dans le cadre des accords de libre échange entre l'Egypte et plusieurs pays de la région.

La place de la France sur le marché

La France détient environ 15% du marché derrière le Japon, les Etats-Unis et l'Allemagne. Les produits français ont bonne réputation mais leurs coûts plus élevés dissuadent les acheteurs locaux.

Le marché des médicaments

En 2007, Les entreprises locales ont produit en volume, 93% des médicaments consommés dans le pays. Cela ne représente cependant en valeur que 56% des ventes de médicaments.

Les 8 multinationales produisant localement sont Pfizer, Novartis, Bristol-Myers-Squibb (BMS), GlaxoSmithkline, Astra Zeneca, Schering -Plough, Sanofi-Aventis et Servier.

Présentation du secteur

Le secteur pharmaceutique égyptien est le plus important de la région malgré un faible niveau de dépense par habitant. En 2006, les dépenses pharmaceutiques ont représenté 1,16 milliard USD. Il est prévu qu'elles atteignent 1,78 milliard USD d'ici 2011.

Le marché des médicaments est très segmenté. Il se partage entre 11 compagnies publiques et des compagnies privées locales ou étrangères qui représentent les trois quart des ventes. Les 8 multinationales qui produisent localement, réalisent un tiers des ventes du secteur privé. Par ailleurs, les 21 compagnies privées locales qui produisent essentiellement des médicaments génériques répondent de mieux en mieux aux critères internationaux en matière de production notamment grâce à l'acquisition de licences. Elles ont ainsi pu se tourner davantage vers l'international et les exportations de médicaments ont atteint en 2007 environ 120 millions USD.

La procédure d'enregistrement

Enregistrer un nouveau médicament en Egypte est une entreprise complexe. Les entreprises étrangères qui souhaitent enregistrer un nouveau produit doivent produire un certificat de produit pharmaceutique, 20 échantillons de l'emballage ainsi que 20 échantillons du produit fini.

Toutes ces pièces sont ensuite soumises à l'organisation nationale de contrôle des médicaments et de la recherche. L'enregistrement se renouvelle tous les 10 ans. La procédure d'enregistrement des médicaments génériques est beaucoup plus simple. Cette réglementation devrait cependant évoluer avec l'application des ADPIC, accords de l'OMC concernant les droits de propriété intellectuelle.

Un strict contrôle des prix

Le secteur pharmaceutique est le seul en Egypte qui soit assujéti à un contrôle strict des prix fondé sur le coût réel de production. Une fois fixé le prix de vente ne peut évoluer de manière significative. Cela est compensé par une réduction des tarifs douaniers sur l'importation des ingrédients. Il en résulte des marges extrêmement réduites voir nulles pour certains produits.

Des capacités de recherche encore faibles

L'industrie pharmaceutique égyptienne a peu de capacités de recherche et développement. En effet, malgré les incitations de l'Etat, leur coût très élevé dissuade les entreprises. Ce retard handicape l'Egypte sur le marché international et les entreprises nationales se cantonnent généralement à la fabrication de médicaments génériques.

Perspectives d'évolution

Les ADPIC sont entrés en vigueur en Egypte en janvier 2005. Malgré les critiques, ils ne sont pas encore appliqués de manière satisfaisante puisque l'Egypte n'a pas encore acheté de brevets pour les médicaments qu'elle fabrique. 50 à 60 % de la production égyptienne sont pourtant soumis à ce régime.

Secteur important de l'économie égyptienne, l'industrie pharmaceutique doit respecter ses engagements internationaux en matière de propriété intellectuelle. Par ailleurs, son caractère sensible entraîne la nécessité de maintenir une politique de compromis entre les producteurs, les consommateurs et l'opinion publique. En raison de l'augmentation rapide du prix des matières premières et des droits de propriété intellectuelle, ce difficile équilibre pourrait être compromis.

Le prix de vente d'un médicament fait l'objet de négociations entre le producteur et le comité d'appréciation.

85% des matières premières sont importées.

Le syndicat des fabricants et exportateurs de produits pharmaceutiques américains a estimé qu'en 2005 les pertes liées à la contrefaçon de médicaments ont représenté 23,8% du total des ventes dans le pays. Dans leur rapport de 2007, l'Egypte reste un des principaux pays à surveiller.

Pour en savoir plus



Ouvrage destiné aux entreprises françaises souhaitant vendre, investir et travailler en Egypte, **L'Essentiel d'un marché Egypte**, vous accompagnera dans vos voyages d'affaires et de découverte du marché égyptien. Il comprend les principales données de l'économie, les conditions d'accès au marché, les conditions de vie et de travail ainsi que les moyens de s'y implanter. Indispensable pour une première approche du marché.

Le guide **L'Essentiel d'un marché** (23,70 euros HT) est disponible à la librairie du Commerce International d'Ubifrance : 77, Bd Saint Jacques – 75014 Paris – (www.ubifrance.fr) et sur le site internet de la mission économique du Caire : <http://www.missioneco.org/Egypte/infopays.asp>

Pour en savoir plus et suivre régulièrement l'actualité économique en Egypte, lisez la **Lettre d'Egypte**, lettre mensuelle diffusée par abonnement électronique au prix de 77 € HT (11 numéros par an).

Pour s'abonner à la **Lettre d'Egypte**, s'adresser à la mission économique du Caire : <http://www.missioneco.org/Egypte/actualites.asp>

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique du CAIRE (adresser les demandes à lecaire@missioneco.org).

Clause de non-responsabilité

La ME s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Auteur :

Mission Économique
Adresse : 10 rue Aziz Osman
Zamalek
LE CAIRE
ÉGYPTE
Rédigée par : Stéphanie SALHA
Revue par : Natacha TEMPEZ

Version originale de janvier 2000
Version n°3 de juillet 2008